

# BULLETIN D'INFORMATION L'EAU POTABLE A FLEUREY

Juin 2017

Après un hiver très sec et le début des fortes chaleurs, avec des aléas climatiques qui se succèdent de manière rapprochée, nous entrons dans une période de restriction d'eau, comme de très nombreuses petites communes de notre pays.

Priorité absolue de l'équipe municipale, nous sommes impatients de pouvoir obtenir les autorisations qui nous permettront enfin d'avoir la qualité et la quantité.

C'est un souci permanent. Nous sommes chaque jour au château d'eau, nous avons au quotidien la crainte d'une surconsommation ou d'une fuite.

Depuis trois ans, en lien constant avec les services de l'agence de l'eau et de l'agence régionale de santé, nous explorons toutes les solutions, dans le respect d'un cadre réglementaire. Des dossiers, des études, des analyses, des dizaines de réunions qui nous l'espérons, aboutiront bientôt au démarrage des travaux nécessaires à la sécurisation définitive de notre approvisionnement.

C'est un long marathon qui dure depuis bientôt 7 ans, qui démarre par la tentative de protection du périmètre de captage de la source principale, refusée à l'époque par les services de l'état.

Pour que vous puissiez comprendre ce feuilleton à rebondissements, nous avons réalisé ce résumé.

*J'espère qu'il répondra aux questions que vous vous posez.*

Le réseau d'eau communal a été construit en 1936 par les anciens. Il distribue l'eau de la source « la Californie », située en forêt à 3 km en amont du village.

Les artères du réseau...



**Cette eau est réputée de qualité moyenne.**

Bicarbonatée, faiblement minéralisée et au PH basique, elle a tendance à dissoudre les métaux dans les canalisations.

A la fin des années 70, un forage est réalisé à l'entrée du village, pour être utilisé en complément du captage principal en période d'étiage.

Jusqu'en 2008, la commune a distribué l'eau sans grande difficulté, en dehors de quelques années sèches.

Le resserrement des normes et des exigences sur la distribution d'eau a depuis 2008 obligé la commune à réaliser de nombreuses actions et investigations.

En 2008, à la demande légitime de la préfecture, la commune consulte un cabinet d'hydrogéologue pour la **protection du périmètre de captage de sa source**.

Un périmètre de protection apporte en effet de nombreuses garanties : garantie de quantité, de qualité, et garantie juridique en permettant la Déclaration d'Utilité Publique.

Ce dossier prend 18 mois, de nombreuses communes ayant fait la même demande.

A l'issue de cette consultation, l'état refuse la protection du périmètre sur le motif que cette seule ressource n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins de la commune en période d'étiage. Il nous demande de trouver une ressource protégeable complémentaire.

A cette époque, le forage situé à l'entrée du village est jugé « non protégeable » à cause de sa proximité des habitations.

Dans le même temps, **une pompe doseuse au chlore** est mise en place au château d'eau suite à la détection de quelques bactéries dans l'eau de la source.



La pompe doseuse installée en 2013.

Mais les normes se resserrent encore.

L'Etat prévient que **l'eau du captage, trop acide, devra à moyen terme, être reminéralisée pour être distribuée.**

Il faut par conséquent trouver une autre ressource, et prévoir d'installer une station de reminéralisation qui peut coûter 200.000 €.

Un forage est réalisé en bassin versant de lanterne, infructueux pour des raisons de qualité médiocre de l'eau.

Deux forages sont réalisés dans le grand bois, non concluants pour les mêmes raisons.

En 2013, une réunion est organisée à l'initiative de Fleurey pour connaître les besoins et les problématiques des communes environnantes.

Il ressort de cette réunion que la commune de Villers sur Port pourrait abandonner sa source située en forêt, à proximité du captage de notre commune, pour utiliser exclusivement le réseau du « Breuchin » auquel elle est connectée.

Une vraie solution se dessine. Nous attendons plusieurs mois, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, la décision de cette commune voisine qui finalement choisit de conserver sa ressource.

La première décision de la nouvelle équipe municipale, en 2014, dans la continuité, est de mettre en place un « *schéma directeur d'alimentation en eau potable* » ou « *diagnostic eau potable* ».

C'est une obligation relayée par l'Agence de l'eau et l'Agence régionale de santé. Ce diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé, apporte un regard extérieur sur le fonctionnement du réseau, s'appuie sur des passages de caméras et sur des techniques que les communes n'emploient pas.

Il donne une vision des faiblesses, des travaux et des investissements à réaliser ou à prévoir. C'est le «CHECK UP» du réseau.

Ce document constitue un préalable indispensable à toute décision.

Cette étude prend encore plusieurs mois pendant lesquels nous constatons **une baisse importante et historique du débit de notre source, en même temps qu'une fragilité accrue du forage.**

Fleurey n'échappe pas à la règle.

Les épisodes successifs de canicule et de sécheresse font descendre fortement nos capacités. Ces périodes de sécheresse ont un effet sur le sol en forêt et nous constatons *en 2016* des dégâts sur le drain principal, qui font l'objet d'une première tranche de travaux.

Parallèlement à cela, le schéma d'assainissements se met en place et préfigure une connexion avec Amoncourt. Les deux communes confient à Gaz et Eaux et au bureau BC2i le soin d'étudier la possibilité d'interconnecter Fleurey et Amoncourt, en profitant des travaux d'assainissement.

Six mois sont nécessaires pour obtenir des réponses.

En marge, nous faisons réaliser des analyses des eaux en mélange, en espérant que l'eau d'Amoncourt, très calcaire, contribue à rétablir l'équilibre de l'eau de Fleurey et permette d'éviter la mise en place de la station de reminéralisation.

**Les conclusions tombent en octobre 2016** : la connexion avec Fleurey engendre des travaux très importants sur la commune d'Amoncourt qui devrait refaire complètement son système de filtration.

Par ailleurs, les analyses mettent en évidence que les eaux ne sont pas tout à fait compatibles.

Ayant épuisé plusieurs possibilités, nous écrivons au Président du Syndicat des eaux du Breuchin pour demander notre connexion à la conduite de Villers sur Port, en indiquant qu'il s'agit seulement de satisfaire un complément en période sèche. Réponse négative. Le Breuchin, en difficulté sur sa ressource, n'accepte plus aucune connexion.



*Remplacement d'un drain au captage.*

*Pour parer à toute éventualité, la commune se prépare à une nouvelle recherche en eau et identifie des points de forage potentiels.*

Constatant les difficultés rencontrées par de nombreuses communes avec leur ressource en eau en lien avec le changement climatique, et l'épuisement possible des grandes ressources en cas d'interconnexion généralisée, la préfecture organise une grande réunion sur l'eau qui a lieu à l'automne 2016.

Toutes les problématiques y sont évoquées, et il est annoncé que finalement les communes qui exploitent des petites ressources feront l'objet d'un peu plus de bienveillance si elles souhaitent les protéger.

**Une solution nouvelle s'ouvre alors pour notre commune, avec l'espoir de parvenir à protéger le forage de l'entrée du village...**

Nous consultons aussitôt les hydrogéologues de « sciences environnement » pour constituer les dossiers préalables à la consultation de l'hydrogéologue agréé (celui qui conseille la préfecture pour la délivrance de l'arrêté préfectoral), deux dossiers parallèles visant à réaliser **un périmètre de protection sur le captage en forêt et sur le forage de l'entrée du village.**

En marge, nous faisons analyser les eaux du forage et du captage en mélange.

Dans le cadre de la préparation de ce dossier, nous engageons en mars-avril dernier des travaux sur le forage : mesures de débit, passage caméra, calculs du débit idéal de la pompe, nature de l'ouvrage.

Des analyses sont effectuées par l'ARS qui se révèlent tout à fait acceptables et qui portent comme conclusion : ***l'eau peut être consommée si elle passe par la pompe doseuse du château d'eau.***

Les analyses de la commune montrent par ailleurs que le mélange des eaux à part égale rétablit quasiment l'équilibre.

*Nous fondons beaucoup d'espoir sur cette éventualité.*

Il nous reste à engager une deuxième phase de travaux au niveau de la source principale, et nos hydrogéologues pourront ensuite produire les deux dossiers qui pourraient nous autoriser à protéger les périmètres.

Bien entendu, les autorisations seront accordées sous certaines conditions : améliorer le forage, agrandir ou refaire le château d'eau, mettre en place une filtration en sortie de forage, etc.

Vous aurez compris que l'équipe municipale n'a pas connu de relâche dans sa quête de sécuriser le réseau d'eau. Vous aurez compris **qu'avant d'engager des travaux, il faut savoir quels travaux réaliser et en avoir l'autorisation.**

D'importantes perturbations sur le réseau sont à prévoir dans les mois qui viennent.

Dans le même temps, nous changerons progressivement les vieux compteurs et nous remplacerons des anciens branchements en plomb. Plusieurs vannes ont été changées, il en reste encore.

Jusqu'à présent tous les travaux programmés ont été faits sans aucun recours à l'emprunt et ne sont mis en œuvre que s'ils ont un coût minime pour Fleurey.

Deux exemples :

- la rénovation de l'éclairage public a fait l'objet de 80% de subventions et le reste à charge est financé en trois ans par les économies d'énergie.
- la boulangerie fera l'objet de 70 % de subventions attendues et le reste à charge est financé par le loyer du boulanger.

Pour ce qui concerne l'Eau Potable, la commune s'est donné les moyens de financer des travaux sur son réseau à hauteur de 800 000€ (le plus souvent, les opérations sur l'eau sont subventionnées à 50%), sans augmenter les tarifs ni les impôts.

Des réserves financières sont constituées sur le budget « eau » et la marge dégagée chaque année permet de financer un emprunt sans effet pour les Fleuréens.

*En attendant, je vous engage à économiser l'eau au maximum.*

*L'hiver très sec et ce début d'été très chaud nous placent déjà en manque.*

*Utilisez l'eau des fontaines, n'arrosez pas les pelouses et ne lavez pas les véhicules avec l'eau du réseau.*

(En page centrale, vous trouverez le rapport 2016 sur la qualité de l'eau de Fleurey)

Merci de votre compréhension.

Votre maire,

*Franck Tisserand*



*Travaux au captage avec l'hydrogéologue.*

# Qualité 2016 de l'eau sur l'unité de distribution :

## FLEUREY LES FAVERNEY

Maître d'Ouvrage : AD. COM. FLEUREY LES FAVERNEY

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans un forage et une source (aquifère des grès). Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

### Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.

Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 1

Valeur maximale mesurée : 6,7

### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 17,5

Concentration maximale : 18

### Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 2,7

Valeur maximale mesurée : 2,8

### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 1

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée :

### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne :

Concentration maximale :

## CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

A la suite de problèmes sur le réseau et compte tenu des risques bactériologiques liés à des ruptures d'alimentation en eau, des interdictions temporaires de consommation ont été prononcées. Les effets liés à la pollution microbologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

En dehors de ces périodes d'interdiction, l'eau était consommable en 2016.

Lors de la sécheresse, la collectivité a manqué d'eau. Elle doit par conséquent prendre les mesures permettant d'assurer en permanence l'alimentation quantitative et qualitative en eau de ses usagers (amélioration du rendement du réseau, recherche de fuites, interconnexion avec un réseau voisin, etc.) L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de mise à l'équilibre de l'eau. La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-Franche-Comté

### Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

### Conseils



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

# 1764 ha

C'EST LA SURFACE  
DE ZONES HUMIDES  
RESTAURÉES EN 2016 dans les  
bassins Rhône-Méditerranée

et Corse pour  
11,7 M€  
d'aides



# 70%

des Français ont  
confiance dans  
l'état de leurs  
canalisations  
d'EAU  
POTABLE



Source : Harris Interactive sur l'opinion des Français et les réseaux d'eau potable

# 58%



C'est le pourcentage des espèces  
de mammifères, de poissons, d'oiseaux,  
de reptiles et d'amphibiens  
dont la population  
a chuté en l'espace  
de 40 ans.



Source : Rapport WWF 2016

# 70%

des projets de coopération  
internationale aidés par  
l'agence de l'eau en 2016  
concernent l'Afrique  
subsaharienne.

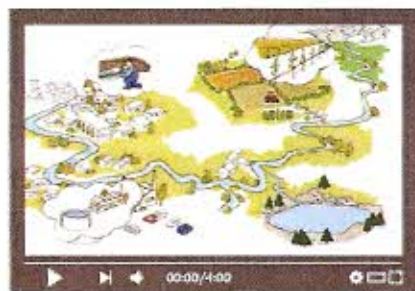


## Ça chauffe, partageons l'eau !

Film d'animation sur le partage de l'eau et  
le plan de gestion de la ressource en eau

Rivières à sec l'été, arrêts sécheresse, arrêts  
d'exploitation... L'eau des rivières et des nappes  
n'est pas inépuisable. Pour éviter les crises,  
anticipons. Chacun doit participer à l'effort  
en portant des projets d'économies d'eau. La  
bonne méthode, c'est la concertation entre  
acteurs d'un même territoire : se mettre autour  
de la table pour bâtir ensemble un plan de  
gestion de la ressource (PGRE). Partageons  
l'eau, on a tous à y gagner !

Durée : 4' - mars 2017 ©Agence de l'eau Rhône  
Méditerranée Corse / Big Bang communication  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



## Des flots, des mots

### Recueil de haïkus

À l'occasion des Journées mondiales de la  
poésie (21 mars) et de l'eau (22 mars), l'agence  
de l'eau publie un recueil de haïkus intitulé  
" Des flots, des mots ". Les 50 poèmes courts  
qui constituent l'ouvrage sont issus d'un  
concours lancé par l'agence entre octobre et  
décembre 2016. Ils nous invitent à contempler  
l'eau au fil des saisons, des rivières, des lacs, de la  
mer, des espèces qui les habitent... Sauver l'eau,  
c'est aussi la ressentir.



## Aphorisme

« Presqu'île : la Terre tâte la  
température avant de se jeter à l'eau »

De **Sylvain Tesson**, extrait de son livre : « Aphorismes dans les  
herbes et autres propos de la nuit », Editions des Equateurs.

